

Subvention à l'Association InQua pour la réalisation d'un CD Rom pour l'emploi

M. LE MAIRE, Rapporteur : Un groupe d'étudiants de l'IUP, Ingénierie et Qualité de Besançon a réalisé un «CD Rom pour l'emploi» destiné à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés et valoriser cette formation auprès des entreprises.

Pour la première fois en France, la recherche d'emploi utilise un CD Rom. Celui-ci propose aux entreprises de découvrir 54 curriculum-vitae interactifs de jeunes Ingénieurs - Maîtres en Qualité, Système de Production et de Conception. Ce support original présente leur projet professionnel et leur expérience dans l'industrie lors des différents stages effectués.

De plus, ce CD, offre une présentation détaillée de l'IUP Ingénierie et Qualité et de l'Université.

Le budget de cette opération a été de 90 000 F. La Région de Franche-Comté, le Département du Doubs, l'Université et de nombreux partenaires ont apporté leur soutien financier.

Considérant que cette démarche est innovante, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 5 000 F à l'Association InQua. En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur le compte 92.90.65748.30200 par un transfert de la même somme prélevée sur le compte 92.98.65748.30200.

«M. LE MAIRE : C'est un groupe d'étudiants de l'IUP, Ingénierie et Qualité de Besançon à qui nous accordons 5 000 F sur une opération qui va leur coûter 90 000 F. C'est modeste mais cela montre néanmoins l'intérêt de la Ville et de la commission de Claude JEANNEROT pour cette initiative.

M. DUVERGET : Je voulais souligner le bonheur de cette initiative. Ces jeunes étudiants, plutôt que de faire des démarches dispersées pour essayer de vendre leur formation, se sont donc regroupés afin, effectivement, de se présenter sur un CD Rom. Ça peut peut-être donner des idées d'ailleurs pour de futures campagnes électorales, pourquoi pas ?

M. LE MAIRE : A chacun d'y réfléchir».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 1997.